

AXE 3

LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

OBJECTIF 1

Résider en habitat
intermédiaire

3-1-1 Accueil familial : anticiper et développer

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Un mode d'hébergement mal connu
- Une stagnation du nombre de places et de familles accueillantes
- Des contrats précaires
- Un vieillissement des accueillants avec des départs à la retraite dans les 5 ans à venir

LES ENJEUX

- Inscrire une alternative d'hébergement dans une logique de parcours des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Offrir des modalités d'accueil transitoires novatrices
- Décloisonner les modes d'hébergement
- Développer l'attractivité du métier

Description de l'action

1

Promouvoir l'accueil familial

QUOI

- Se faire connaître auprès de futurs accueillants
- Se faire connaître auprès des futurs accueillis
- Être identifié en tant que réponse alternative se situant entre le domicile et les établissements

COMMENT

- Participer de manière systématique aux événements médico-sociaux (forums, information, communication, recrutements...)
- Publier des articles sur Internet, dans les journaux radio, télévision, mailing, newsletters, campagne d'affichage
- Participer à la réflexion sur le nouveau site internet du conseil départemental
- Développer des documents types sur les métiers et sur l'accueil familial
- Faire la promotion du dispositif auprès des établissements adultes handicapés et des établissements pour personnes âgées

2

Favoriser le partenariat

QUOI

- Soutenir le partenariat sur le volet de l'emploi des futurs accueillants
- Favoriser les temps d'échanges réflexifs et stratégiques avec les acteurs du territoire

COMMENT

- Développer le partenariat avec Pôle Emploi et la Mutualité Sociale Agricole
- Favoriser les différentes articulations entre les acteurs du territoire (partenaires, établissements sociaux et médico-sociaux)

3

Développer de nouvelles formes de partenariat / de convention**QUOI**

- Développer les articulations avec les établissements pour personnes âgées et/ ou en situation de handicap
- Encourager la logique de parcours tout en apportant un étayage auprès de l'accueillant pour sécuriser les prises en charge

COMMENT

- Élaborer une convention partenariale pour expérimenter un adossement accueil familial/établissement (cibler un établissement Personnes âgées et un établissement Personnes en situation de handicap)
- Favoriser les différentes articulations entre les acteurs du territoire (partenaires, Aide Sociale à l'Enfance, établissements sociaux et médico-sociaux)
- Favoriser le développement de nouvelles formes d'accueil familial (temporaire, accueil de jour, accueil de nuit...)

4

Recruter et fidéliser**QUOI**

- Recruter et fidéliser pour renouveler l'effectif
- Déterminer et inspirer de nouveaux profils d'accueillants ou d'accueil pour répondre aux nouvelles demandes
- Promouvoir les actions de soutien et d'accompagnement
- Lutter contre l'épuisement professionnel

COMMENT

- Proposer un accompagnement aux futurs accueillants dès leur prise de poste et en assurer un suivi dans le temps
- Inscrire dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale les différentes formes de financement de l'accueil familial au titre de la Prestation de Compensation du Handicap, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de l'aide sociale pour permettre la solvabilité des accueils et soutenir financièrement le dispositif
- Poursuivre le soutien à la formation des accueillants en maintenant la prise en charge des remplacements et de tous les frais (repas, déplacement, parking)
- Améliorer la gestion des places en accueil (optimisation qualitative des places en fonction du profil des accueillis et de l'offre d'accueil disponible)
- Concevoir des temps de répit pour les accueillants en favorisant les solutions de relais

**Public(s) visé(s)**

- Personnes en situation de handicap
- Personnes âgées

**Bénéfices attendus**

- Création de 6 places supplémentaires par an (valeur absolue)
- Augmentation du nombre de places : 5 places d'accueil spécifiques dans 5 ans

**Points de vigilance**

- Maintenir la qualité de l'accompagnement
- Définir la place de chacun dans le dispositif (établissement, Mission accueil familial, accueillant et accueilli)

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie • Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale • Mission d'accueil familial 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire, • Établissements et services sociaux et médico-sociaux • Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie de l'accueil familial (nombre d'accueillants, nombre d'accueillis)
- Nombre de conventions de partenariat signées
- Turn-over des accueillis

3-1-2 Favoriser de nouvelles formes d'habitat ou de dispositifs d'accompagnement pour rester chez soi

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- De nouveaux dispositifs d'habitats intermédiaires en cours de déploiement pour faire face au vieillissement de la population
- Des actions départementales à travers la charte de l'habitat regroupé ayant un impact sur la prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap
- Des actions expérimentées (béguinage, dispositifs à domicile...) au niveau national pouvant bénéficier au Département

LES ENJEUX

- Proposer des actions en faveur du bien être et de l'autonomie à domicile
- Soutenir les expérimentations au travers d'appels à projet
- Pouvoir transposer au niveau départemental des expérimentations réussies dans d'autres départements
- Offrir des solutions diversifiées les plus adaptées au besoin des personnes
- Éviter ou tout au moins limiter la survenance de la dépendance
- Favoriser le soutien à domicile des personnes en situation de dépendance

Description de l'action

1

Étudier de nouvelles solutions de logements favorisant l'inclusion sociale ou une autonomie dans le logement

QUOI

- Développer de nouvelles solutions d'hébergement en logements autonomes (hors des établissements médico-sociaux), pour des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, qui favorisent le lien social, la mixité des publics et les projets intergénérationnels

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des différents acteurs du Département sur l'habitat partagé, l'habitat regroupé, l'habitat inclusif, la colocation, le béguinage et les autres offres existantes
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Réaliser un parangonnage sur les solutions innovantes déployées dans d'autres départements
- Mettre en place un groupe de travail sur l'habitat inclusif associant les partenaires et l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Rédiger une charte départementale en matière d'habitat inclusif et des modalités d'intervention du Département dans ce cadre en lien avec la « charte Habitat regroupé »
- Évaluer les projets financés dans le cadre de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif en lien avec le programme coordonné de l'habitat inclusif

2

Expérimenter un dispositif innovant d'accompagnement à domicile

QUOI

- Développer un dispositif innovant et expérimental d'accompagnement à domicile permettant la coopération entre tous les acteurs présents sur un territoire.
- Exemple : Les dispositifs de type « EHPAD à domicile » (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Handicapées) qui visent à préserver l'autonomie des personnes âgées en les prenant en charge sur le long terme.

COMMENT

- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Réaliser un parangonnage sur les solutions innovantes déployées dans d'autres départements et/ou à l'étranger
- Mettre en place un groupe de travail sur le développement de nouveaux dispositifs à domicile en lien notamment avec un redéploiement de l'offre existante sur le territoire
- Lancer des expérimentations sur le Département



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), de résidences autonomie et d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale
- Gestionnaires et intervenants de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Rapport Libault de mars 2019 : faciliter l'accès des personnes âgées à des solutions innovantes de mobilité, d'adaptation du logement et d'amélioration du quotidien, développer des modes d'habitats intermédiaires pour les personnes âgées les plus autonomes, améliorer les conditions de travail des professionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes par l'innovation organisationnelle



Bénéfices attendus

- Offrir un panel d'offres diversifiées de prise en charge dans le département
- Proposer une solution alternative entre l'hébergement collectif et le domicile
- Rompre l'isolement et recréer du lien social
- Sécuriser et accompagner l'autonomie à domicile
- Faciliter et simplifier les activités du champ de l'aide à domicile et leur suivi
- Faciliter les coopérations entre les différents acteurs intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



Points de vigilance

- Pouvoir recenser les différents dispositifs et les suivre
- Bien définir les besoins, les personnes ciblées
- S'assurer de la cohérence entre le projet de vie de la personne et le projet d'accueil
- Respecter le cahier des charges sur l'habitat inclusif

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités
- Service Habitat

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations
- Promoteurs privés
- Bailleurs sociaux
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de projets expérimentaux sur de nouveaux dispositifs à domicile
- Charte départementale de l'habitat inclusif réalisée
- Étude annuelle (taux de remplissage de ces nouvelles solutions de logement)

3-1-3 Proposer un accompagnement intermédiaire en résidence autonomie

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des places vacantes dans certaines résidences autonomie
- Des résidences autonomie acteurs de la prévention auprès des personnes âgées
- Des résidences autonomie pouvant accueillir des personnes en situation de handicap

LES ENJEUX

- Préparer l'entrée future en établissement
- Favoriser la fluidité des parcours et les changements de structures
- Mieux anticiper l'accueil et l'admission
- Proposer une offre intermédiaire entre domicile et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Description de l'action

1

Mener des actions de prévention auprès des personnes âgées par les résidences autonomie

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Instaurés par la conférence des financeurs, des forfaits autonomie peuvent être mis en place par les résidences autonomie pour financer des actions de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Verser un forfait annuel autonomie en fonction du bilan des actions de prévention réalisées en N-1 et de l'enveloppe déléguée par la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA) à la conférence des financeurs • Poursuivre la signature des Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le versement du forfait autonomie • Engager la signature de Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) suite à la réalisation des évaluations internes et externes et à la mise en place des prestations obligatoires • Organiser des réunions annuelles avec les résidences autonomie

2

Placer les résidences autonomie comme des acteurs de la prise en charge des aînés sur le territoire

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les structures et les publics accompagnés • Mieux faire connaître les offres proposées par les résidences autonomie en terme d'accueil • Travailler en partenariat sur les territoires avec l'ensemble des autres types d'établissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour mieux connaître les publics accompagnés et le fonctionnement des structures • Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges • Réaliser des vidéos à visée pédagogique sur l'accueil en établissements et les professionnels y intervenant en vue d'une communication auprès du public • Mettre en place des coopérations entre les acteurs du territoire pour proposer des réponses adaptées

3

Mener une réflexion sur des leviers pour améliorer la prise en charge des résidents**QUOI**

- Instaurés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de nouveaux champs d'actions s'imposent aux résidences autonomie :
- L'obligation de mettre en œuvre des prestations obligatoires
- La possibilité d'accueillir des personnes âgées dépendantes dans les limites de la capacité autorisée et sous réserve d'un conventionnement avec un EHPAD de proximité

COMMENT

- Engager la signature de CPOM suite à la réalisation des évaluations internes et externes et à la mise en place des prestations obligatoires
- Organiser des réunions annuelles avec les résidences autonomie
- Mettre en place un groupe de travail afin d'élaborer un document permettant de comprendre les modalités de financement en résidence autonomie

4

Permettre l'accueil de personnes en situation de handicap dans les résidences autonomie**QUOI**

- Accompagner les résidences autonomie dans la prise en charge de nouveaux publics, en particulier des personnes en situation de handicap conformément aux dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour mieux appréhender le profil du public accueilli
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Conventionner à l'aide sociale les résidences autonomie pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Encourager des partenariats avec les services d'aide à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les personnes en situation de handicap
- Les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et de résidences autonomie

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - décembre 2015
- Rapport Libault de mars 2019 : Donner du sens au grand âge, affirmer en tout lieu la dignité de la personne âgée en prévenant la maltraitance, garantir le libre choix de la personne âgée, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Mieux connaître les personnes âgées accueillies en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et mieux répondre à leurs besoins
- Mieux intégrer les personnes en situation de handicap en résidences autonomie
- Mieux faire connaître l'offre sur le territoire et améliorer l'image des établissements
- Offrir une prise en charge adaptée
- Proposer des actions de prévention

**Points de vigilance**

- Veiller au maillage territorial de l'offre
- Rester en veille sur les difficultés rencontrées par les gestionnaires
- Créer des dispositifs qui répondent à un besoin mais dont les financements ne sont pas assurés de manière pérenne dans la durée

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale personnes âgées /personnes en situation de handicap

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Nombre de conventions d'aide sociale signées pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Bilan de suivi des actions de prévention menées par les résidences autonomie et de l'enveloppe forfait autonomie

OBJECTIF 2

Résider en
établissement

3-2-1 Proposer un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap en établissement

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Un vieillissement des personnes handicapées observé notamment dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les établissements non médicalisés pour adultes en situation de handicap
- Une fatigabilité nécessitant une adaptation des temps de travail et des accompagnements complémentaires
- Une insuffisance de l'offre médico-sociale dans les structures pour adultes ne permettant pas de répondre à toutes les orientations décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

LES ENJEUX

- Mieux identifier les personnes en situation de handicap
- Mieux connaître les besoins des personnes handicapées vieillissantes
- Mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes dans leur parcours de vie
- Proposer une offre adaptée aux besoins
- Diversifier les modalités d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement
- Proposer des solutions multiples
- Diminuer le nombre de jeunes sous aménagement CRETON en favorisant leur accueil dans des établissements pour adultes
- Accompagner la transformation de l'offre pour les adultes en situation de handicap

Description de l'action

1

Mieux connaître le profil et les besoins des personnes accompagnées dans les établissements et services

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un état des lieux de l'offre et des besoins du territoire départemental en matière d'hébergements et de services accompagnant des personnes en situation de handicap, de l'enfant à la personne handicapée vieillissante • Dans le cadre de la contractualisation et en référence au guide réalisé par la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA) - activité des établissements et services pour personnes en situation de handicap, étudier le fonctionnement des structures accueillant ce public 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer une enquête auprès des différents gestionnaire d'établissements et services du Département sur l'offre départementale, les publics accompagnés et le fonctionnement des structures • Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges • Étudier les propositions de solutions adaptées aux territoires du Département pour accompagner la transformation de l'offre • Participer aux travaux devant être lancés au niveau régional définissant la notion d'activité, les critères de mesures de l'activité et les prestations offertes par les structures pour personnes en situation de handicap • Définir des indicateurs de suivi de l'activité dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en référence au décret relatif à la modulation de la dotation en fonction de l'activité

2

Mieux accompagner les jeunes en situation de handicap entre 16 et 25 ans**QUOI**

- Envisager de nouvelles offres soit par transformation d'offres existantes soit par la création de nouveaux dispositifs

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des différents gestionnaire d'établissements et services du Département sur l'offre départementale, les publics accompagnés et le fonctionnement des structures
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Étudier les propositions de solutions adaptées aux territoires du Département dans la limite des possibilités de financement de nouveaux dispositifs

3

Poursuivre l'ouverture de places pour personnes handicapées vieillissantes**QUOI**

- Finaliser l'ouverture des 15 places d'hébergement permanent d'établissement d'accueil non médicalisé et des 5 places d'hébergement en établissement d'accueil médicalisé prévue dans l'arrondissement de Blois
- Transformer, le cas échéant, l'offre existante en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou en établissements pour personnes en situation de handicap en unité spécifique, pour personnes en situation de handicap vieillissantes ou personnes âgées en situation de handicap

COMMENT

- Suivre l'ouverture des places
- Faire prendre en compte par la CDAPH les orientations nécessaires vers les nouvelles places
- Accompagner la transformation de l'offre d'accueil de jour ouverte à titre provisoire en hébergement permanent
- Étudier les solutions complémentaires à l'hébergement permanent (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale -SAVS, Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés - SAMSAH, Accueil de jour)
- Étudier les propositions de transformation de l'offre émises par les gestionnaires dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en s'appuyant sur le cahier des charges de l'appel à projet initial
- Le cas échéant, créer des places supplémentaires sous réserve des financements mobilisables par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre Val de Loire ou redéployer les places existantes
- Réviser les arrêtés d'autorisation en fonction de la nouvelle nomenclature des établissements et services pour personnes en situation de handicap à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

4

Encourager les partenariats entre les établissements pour adultes en situation de handicap et pour personnes âgées dépendantes**QUOI**

- Dans le cadre de la contractualisation, encourager les partenariats entre les établissements pour adultes en situation de handicap et les établissements pour personnes âgées dépendantes selon le profil de la population concernée

COMMENT

- Rédiger une fiche action spécifique sur les typologies de publics accueillis selon le diagnostic établi lors de la préparation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM)
- Signer, le cas échéant, une convention d'aide sociale spécifique si l'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires à l'aide sociale



Public(s) visé(s)

- Les personnes en situation de handicap
- Les gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes ou Résidences Autonomie et d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



Bénéfices attendus

- Mieux connaître les personnes accueillies et mieux répondre à leurs besoins
- Fluidifier les parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Réduire le nombre de jeunes sous statut amendement CRETON
- Proposer une solution d'accompagnement et d'hébergement adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap en fonction de l'âge et du type de déficiences



Points de vigilance

- Veiller à la prise en charge financière lors d'un changement de structure
- Veiller au maillage territorial
- Proposer des solutions à la fois dans le secteur du handicap et dans celui des personnes âgées

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie et recensement des offres (nombre de nouvelles unités spécifiques créées en établissements et services sociaux et médico-sociaux, nombre de Personnes Handicapées Vieillissantes accueillies en résidence autonomie (convention aide sociale signée)
- Nombre de demandes de personnes en situation de handicap sur liste d'attente (via trajectoire ph)

3-2-2 Proposer un accompagnement adapté aux personnes âgées en établissement

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des entrées préparées en urgence
- Des entrées suite à une hospitalisation, à un maintien à domicile devenu difficile
- Des équipes non préparées à accueillir de nouveaux résidents notamment ceux ayant des pathologies peu connues
- Une augmentation du niveau de dépendance des personnes accueillies en établissements pour personnes âgées

LES ENJEUX

- Préparer l'entrée en établissement
- Favoriser la fluidité des parcours et les changements de structures
- Mieux anticiper l'accueil et l'admission
- Accompagner la prise en charge de qualité dans les structures et la hausse des besoins spécifiques liés à l'augmentation du niveau de dépendance

Description de l'action

1

Accompagner l'accueil en établissement pour personnes âgées

QUOI

- Communiquer sur le site internet du conseil départemental sur l'accueil et la prise en charge en établissements pour personnes âgées
- Communiquer sur le site internet du conseil départemental sur les initiatives portées par les gestionnaires permettant de dédramatiser l'accueil en établissement
- Accompagner l'utilisateur à la prise de conscience d'une entrée en établissement

COMMENT

- Communiquer et assurer un relais sur les manifestations publiques proposées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Approfondir le travail de partenariat de manière régulière afin que certains services puissent intervenir pour expliquer les missions du conseil départemental et les financements mobilisables
- Réaliser des vidéos sur l'accueil en établissements
- Encourager la mise en place de nouveaux dispositifs favorisant les échanges entre les acteurs du domicile et les établissements via les financements de la conférence des financeurs
- Élaborer un document unique au sein d'un groupe de travail qui permette de donner une première information généraliste sur l'admission et les conséquences financières et oriente vers la plateforme d'information du conseil départemental (Vivre Autonome 41)

2

Mener une réflexion sur des leviers pour améliorer la prise en charge des résidents en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

QUOI

- Réfléchir à la signature d'une convention d'aide sociale (y compris les frais de blanchisserie) avec les EHPAD publics habilités à l'aide sociale
- Étudier la possibilité de mettre en place une participation forfaitaire de 1 € par jour au titre de la dépendance
- Évaluer les impacts de la réforme de la tarification des EHPAD en particulier sur la section tarifaire Dépendance

COMMENT

- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Mettre en place deux groupes de travail avec la participation de directeurs
- Engager une expérimentation, selon les conclusions des groupes de travail, avec des directeurs volontaires, sur la signature d'une convention aide sociale spécifique
- Proposer une augmentation du point gir départemental sur 3 ans en 2019-2020-2021

3

Créer ou transformer des places d'hébergement permanent pour les personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives ou souffrant de troubles psychiatriques**QUOI**

- Envisager la création de nouvelles places d'hébergement en EHPAD soit par extension de la capacité existante notamment en cas d'opération de travaux, soit par redéploiement de l'offre existante

COMMENT

- Suivre les nouvelles opérations de travaux et les ouvertures de places en cours
- Étudier les propositions de transformation de l'offre émises par des gestionnaires dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)
- Créer des places d'hébergement permanent, le cas échéant, sous réserve des financements mobilisables par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le conseil départemental ou redéployer des places existantes en lançant un appel à projet selon les critères réglementaires applicables en cas d'extensions importantes de la capacité des EHPAD

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les gestionnaires d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes, de résidence autonomie

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - décembre 2015
- Rapport Libault de mars 2019 : Donner du sens au grand âge, affirmer en tout lieu la dignité de la personne âgée en prévenant la maltraitance, garantir le libre choix de la personne âgée, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Mieux connaître les personnes âgées accueillies en ESSMS et mieux répondre à leurs besoins
- Mieux faire connaître l'offre sur le territoire et améliorer l'image des établissements
- Offrir une prise en charge adaptée
- Proposer des actions de prévention
- Apporter une souplesse de gestion financière et anticiper les travaux des EHPAD

**Points de vigilance**

- Veiller au maillage territorial de l'offre
- Rester en veille sur les difficultés rencontrées par les gestionnaires
- Créer des dispositifs qui répondent à un besoin mais dont les financements ne sont pas assurés de manière pérenne dans la durée

PILOTAGE DE L'ACTION**COORDINATEURS**

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Bilan du suivi des établissements (chargé de relation de territoire dans le cadre du schéma)
- Mesure de satisfaction autour de l'accueil du résident et de sa famille